

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 325-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 304-2024 DE TARIFICATION 2025 DU CAMPING ROCHER PANET

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté le règlement 325-2025, intitulé « Règlement modifiant le règlement 304-2024 de tarification 2025 du camping Rocher Panet », lors de la séance du 3 mars 2025, tenue à l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 4 mars 2025.




Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement 325-2025 conformément à la loi ce 4 mars 2025.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière